

Que choisir en L2

Par BabyJane, le 17/07/2012 à 18:56

Hello tout le monde!

Voilà voilà, les résultats sont tombés aujourd'hui, je passe officiellement en 2eme année [smile4]

Mais voilà voilà, on nous a remis à chacun une fiche pédagogique sur laquelle, il faut cocher les matières à choisir... (cette année ça se fait en juillet histoire d'être plus efficace dans la conception des emplois du temps d'après certains...)

Pour le S3 - Un TD au choix Droit pénal général ou Droit budgétaire

- + 3 matières au choix parmi elles:
- Droit des collectivités territoriales
- Droit fiscal
- Histoire du droit privé Droit des obligations Droit Romain
- Sciences économiques
- Sciences politiques

Sachant que je n'ai pas de "projet concret", enfin je ne vise pas un métier particulier en droit (ce que je devrais...)et que je me vois plutôt en droit je sais pas encore^^ qu'est ce que je pourrais prendre?

J'avais mon idée, mais ce matin tout s'est embrouillé avec le discours des anciens L2, certains prof, et même de la secrétaire...

"Prends les matières faciles où tu gagneras des points et puis voilà, franchement c'est du chichi ce qui compte c'est tes fondas"

"Prends ce que tu veux, ce qui te plait et puis voilà"

"Noooon, il faut que ce soit en cohérence avec ce que tu veux faire plus tard"

"L'année de L2 est décisive, surtout choisit bien, ne fait pas d'erreur, regarde moi j'aurais du prendre TD de pénal"...

Hein? Quoi? WTF!!!

J'ai passé l'aprem à la BU à planer au dessus des livres traitant de ces matières... J'avais pas spécialement envie de me plonger dedans, mais je sais à peu près très grossièrement de quoi il ressort dans les matières à choisir

Bonne nouvelle, les choix fait au mois de juillet ne seront pas définitif et pourront être modifier au cours du mois de novembre, mais à mon avis, on aura pas eu énormément de cours d'ici là :/

Je reste sur Droit Fiscal que je garderai certainement, par contre pour le reste... Au départ j'avais pensé à Droit des collectivités territoriales et Histoire du droit privé ou économie

Je ne sais pas ça dépendra du cours, de sa structure, du prof...

Mais en attendant, quelqu'un peut m'éclairer? C'est un peu sombre... Et faudrait peut-être penser à un métier :/ Dur...

Par juriste83, le 19/07/2012 à 03:39

Salut!

Oui c'est sur ton choix serait plus simple si tu avais deja un projet professionnel en tete mais bon...

Moi perso dans ta liste :

Droit des collectivités territoriales

- Droit fiscal
- Histoire du droit privé Droit des obligations Droit Romain
- Sciences économiques
- Sciences politiques si je devais choisir trois matières

si je devais choisir trois matière je prendrais droit des obligation, fiscal et science politique

Droit des obligations c'est le droit des contrats matières très intéressante plus facile que le pénal dans le sens ou c'est du par coeur.

Le problème du pénal c'est que bien que ce soit hhyper intéressant faut connaitre les principe de procédure et tout bon après les Td t'aide a assimilier tous ca mais ca dépend ce que tu veux faire aussi.

L'avantage du droit des obligation s'est que ca tte laisse une porte ouverte si tu veux faire juriste d'entreprise ou spécialiste en droit des affaires mais bon faut rapeller que bien que ce se soit mieux d'avoir un parcour cohérent avec un projet la spécialisation en elle meme ne se fait vraiement qu'en troisième année.

Moi je veux etre avocat dans le pénal donc le choix est vite fait.

Sinon le fiscal pour en avoir deja fait c'est assez cool ont y apprend les différents régimes fiscaux, les taux d'imposition, l'ISF et tout, y'a peu de formule mathématique quelques % a sortir ici et la le jour de l'exam:)

Et la science po ca depend vraiment des profs t'as des profs qui t'enseigne ca en partant de la révolution a nos jours en passant par rousseau et la théorie du contrat sociale bref ca peu prendre des pages et des pages et puis tu as ceux qui t'enseigne uniquement la science politique dans la societe actuelle en 2012, le droit la morale les lobby dans le deuxième cas la science po se rapproche assez de l'intro au droit j'ai bien aimé mais ca peu etre vite chiant si il faut apprendre des notions historique.

Enfin ca reste plus cool a mon avis que l'histoire du droit privée

Voila ca c'est mes choix apres c'est a toi de voir :)

Bonjour, Une cohérence peut être établie dans le choix : Plutôt publiciste : Pour le S3 - Un TD Droit budgétaire - Droit des collectivités territoriales - Droit fiscal - Sciences politiques Plutôt privatiste : TD : Droit pénal général + 3 matières au choix parmi elles: - Droit fiscal - Histoire du droit privé - Droit des obligations - Droit Romain - Sciences économiques

Pour le S3 - Un TD au choix Droit pénal général ou Droit budgétaire

Par **Poussepain**, le **19/07/2012** à **09:18**

- Droit des collectivités territoriales
- Droit fiscal

Plutot généraliste

TD droit pénal général

Au choix selon ce qui vous inspire :

- Histoire du droit privé Droit des obligations Droit Romain
- Sciences économiques
- Sciences politiques

J'aime ces facs qui spécialise les étudiants dés la L2 sans expliquer les conséquences

Par Newjurist, le 19/07/2012 à 14:34

Bonjour,

Poussepain a donné les bonnes combinaisons, à toi de savoir dans quoi tu veux te spécialiser. Le problème, c'est qu'en L2, il est peut être un peu tôt pour trancher

définitivement le débat (même si ce n'est pas un choix irréversible) mais une option générale serait de bon goût.

Par Yn, le 19/07/2012 à 14:56

Ton choix n'aura rien de définitif, rassure-toi.

Par BabyJane, le 20/07/2012 à 14:59

Bonjour

Pour vous tenir au courant

J'ai rendu ma petite fiche en choisissant quelque chose d'assez "général" pour les matières au choix

En TD j'ai opté pour le Droit pénal ... parce que je me vois mal passé le pénal à l'oral :s

Donc

- Droit fiscal
- Droit des collectivités territoriales
- Histoire du droit privé (par défaut^^)

[citation]J'aime ces facs qui spécialise les étudiants dés la L2 sans expliquer les conséquences[/citation]

... Le plus drôle c'est que chaque prof' essaie de convaincre le plus grand nombre d'entre nous à prendre tel ou tel matière

Des fois on a l'impression que l'amphi c'est un peu comme une salle de concert que les profs essaient de remplir ou de vider... :p

Bon, et bien si ça n'a rien de "définitif" au niveau professionnel, je suis ... plus ou moins rassuré :)

Par Poussepain, le 20/07/2012 à 15:11

Et pour le TD?

Perso j'aurais aimer prendre science po, science éco et histoire en plus du droit :)

Les profs prêchent pour leur paroisse c'est bien normal (quoique certains aiment peut être les petit comité^^) mais je trouve abusé de lâcher une liste de matière à choisir sans expliquer la cohérence des choix, la majorité s'y retrouve mais je suis sur que chaque année certains choisissent plus ou moins au pif (ou par flemme, ce qui semble le plus simple ou le moins chiant)

C'est sur qu'en L2 on joue pas ses M2, et qu'on peut toujours changer de matière quand on est bon juriste. Mais ça reste un gain de temps.

Par **BabyJane**, le **20/07/2012** à **15:22**

J'ai pris droit pénal pour le TD ;)

Bah... Science eco, je l'ai eu au deux semestres en obligatoire cette année c'est vrai que le cours est super! Mais après, je n'sais pas à quoi ça pourrait me servir ... C'est vrai que j'ai eu une grosse hésitation eco ou histoire du droit mais je suis obligé de prendre une matière "histoire" ... (pourquoi? J'ai posé la question, mais pas de réponse j'y suis simplement obligée.). J'attends de voir un peu ce que vont donner les matières et je changerai pour science eco si jamais fiscal ou coll.territoriales ne me plait pas :)

Par contre pour science po, je l'ai également eu au deux semestres cette année et je l'ai même pris en TD (c'était une de mes fonda) c'est un cours assez tranquille le prof est pas mal ... mais en L2 c'est un autre prof qui fait ce cours, enfin une, et je l'ai eu en option vie politique au S2, elle n'a aucune "pédagogie" son cours est ingérable, elle lit un bouquin et elle s'en va alors je le prendrais pas^^.

+1 Les étudiants, choisissent souvent au pif' avec même souvent aucune connaissance du contenu de la matière en question

Donc... Ils choisissent bien ce qui semble être "simple" ou "moins chiant" ^^

PS: je ne sais pas comment se déroulera le TD et le cours de Droit Pénal, mais en cas, visiblement on a le droit de changer de TD jusqu'à la 5eme séance oO

Par Newjurist, le 20/07/2012 à 22:16

Bonjour,

Etrange ce changement jusqu'à la 5ème séance... ça veut dire que tu peux suivre 2 TD à la fois et en supprimer un s'il te plait pas?

Par **BabyJane**, le **20/07/2012** à **23:10**

Bonsoir

Non, c'est pas tout à fait ça

En réalité, on suit le TD choisit au départ, mais cela ne nous empêche d'aller voir comment ça se passe dans l'autre TD

Et en fonction, on coche pour l'examen soit TD de pénal --> donc Droit pénal coef 5 soit TD de Budgétaire --> Droit budegetaire coef 5

Ce choix "définitif" en vue des exam se fait (apparemment) aux environs de la 5eme séance

de TD et à partir de là bah plus le droit de changer et on suit le TD choisit "définitivement" Mais je ne pense pas qu'à la 5eme séance de TD je vais me réveiller et me dire "bon bah finalement Budgétaire c'est mieux" ...

Je suis entrain de regarder (par rapport aux plaquettes TD de l'an dernier) ce qui est proposé dans les deux matières, comme ça, si besoin est je change dès la rentrée étant donnée que les TD débuterons certainement fin septembre début octobre.

Pénal c'est du cas pratique et du commentaire d'arrêt

Et Budgétaire c'est de la dissert' et du commentaire de "mini texte" qui s'apparente plus à de la citation.

voilà voilà^^